COMPTE-RENDU du CHSCT du 12 avril 2021

Ce CHSCT a été principalement axé sur la note d'orientations ministérielles de 2021, sur les conditions de travail (lire sur ce point notre déclaration liminaire). Elle fixe le cadre des actions qui doivent être menées dans les CHSCT locaux. L'occasion pour Solidaires Finances de pointer les écarts entre le travail prescrit et le travail réel, qui soumet l'ensemble des agentes et agents à des injonctions paradoxales, source de stress et donc de risques psycho-sociaux.

Note d'orientations 2021 : Elle a bon dos, la crise !

Solidaires Finances s'est interrogé sur le choix des directions et des services sollicités pour expertise dans le cadre des enquêtes de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT).
Damien Fréville, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) a, sur ce point, précisé qu'il y avait, en réalité, deux conventions : l'une signée directement avec la DGFiP, l'autre avec le secrétariat général des Ministères de l'Economie, des Finances et de la Relance.
La Direction les découvre et dit n'avoir été sollicitée sur aucune des deux.
Pour Solidaires Finances, compte tenu de notre demande répétée d'expertise du bandeau BALI au Centre de Contact (CC – pour mémoire ce bandeau auquel les agents sont tenus de se connecter recense toutes leurs activités de la journée et se transforme en outil de flicage et de pression sur nos collègues), l'occasion nous est ici donnée de nous emparer de cette convention, comme outil d'analyse des organisations du travail. Elles répondent aux actions qui doivent être menées dans les CHSCT.

En tout état de cause, Solidaires Finances a réitéré son exigence de saisine de l'ergonome du Ministère sur cette question. Notre demande initiale remonte déjà à novembre 2020 et rien n'a encore été fait !
C'est inacceptable pour Solidaires, nos demandes d'acteurs préventeurs doivent être entendues et suivies d'actions. Ce point a été rappelé dans notre liminaire.
Pour le directeur, il y a d'autres priorités en ce moment, « on est dans une crise sanitaire mondiale très grave, on ne peut pas être partout ! »
Pas au chevet des conditions de travail, manifestement !!!

La situation sanitaire : le directeur en fait son miel ! (des abeilles et des voltigeurs)

Les chiffres de la situation sanitaire

Le médecin du travail (nouvelle dénomination du médecin de prévention) nous rappelle que les sources de contact et donc de contamination sont les espaces de convivialité, les temps de repas et l'espace familial. Elle rappelle que le télétravail est une bonne mesure de prévention primaire pour limiter les interactions au travail, et donc les risques de propagation du virus dans la sphère professionnelle.
Le taux d'incidence (c'est à dire le nombre de cas positifs au coronavirus sur 100 000 habitants) est actuellement de 277/100 000, en hausse dans le département de Maine-et-Loire (83% de variant anglais).
Solidaires Finances insiste une nouvelle fois sur la nécessaire **communication orale,** des chefs de service auprès de leurs agents, sur l**a procédure d'auto-isolement,** qui vise à les rassurer.
Si nous convenons que la direction communique sur ce sujet via Ulysse, nous rappelons que les agents ne lisent pas tout, et qu'ils ont, si tant est qu'ils connaissent cette procédure, une extrême réserve à mettre en œuvre un dispositif dont ils craignent, *in fine*, qu'il puisse leur être reproché (en, particulier quand le test s'avère négatif).

La direction n'a pas le sentiment d'une sensation de crainte de la part des agents.
Le président rappelle fermement, et c'est le discours qu'il répète à l'envi nous dit-il, que si on ne se sent pas bien, on ne vient pas au bureau.
Les derniers cas récents ont malheureusement démontré que cette consigne n'était pas acquise.
Pour le médecin du travail, c'est de la négligence.
Elle précise que tout cela relève du domaine de la perception des agents ; Elle réitère que si un agent a des symptômes, il doit s'isoler et ce, même si son test est dans un premier temps négatif. Les risques de transmission existent bel et bien.
Pour la direction, si les agents ont le moindre doute sur leur situation administrative, ils peuvent appeler les RH.

Sur la campagne IR

Dans un point presse du jour, le directeur a rappelé avec insistance, à destination des contribuables, d'éviter de se déplacer et d'opter pour le réflexe du numéro national, qui permet d'obtenir les CDC et leurs points d'appui téléphonique de 8h à 19h.
Nos accueils restent ouverts le matin (et l'après-midi sur rendez-vous), mais il n'exclut pas s'il s'avère que les files d'attente deviennent trop importantes, de basculer totalement vers une réception tout rendez-vous.

Solidaires Finances a tenu à rappeler son attachement au service public de proximité. Les contribuables sont nombreux à avoir besoin d'un accueil physique, technicien et de proximité, qui les rassure sur leurs démarches fiscales. Les plateformes téléphoniques, on le sait, sont durant cette période ultra sollicitées et les taux d'appel abouti chutent drastiquement. Un contribuable qui ne parvient pas à nous joindre au téléphone, c'est un contribuable qui se déplace !

Ce rappel de principe étant fait, cet accueil ne doit pas se faire au péril de la santé des agents.
C'est pourquoi, Solidaires Finances et les autres OS ont condamné fermement le recours aux voltigeurs dans la file d'attente, pour éviter à un contribuable qui pourrait être rappelé d'attendre inutilement.
Si ce dispositif est louable, et relève même du bon sens hors période de crise sanitaire, il est tout à fait inconcevable dans une période de circulation active du virus.
Quoiqu'en dise Monsieur Tourpin, qui assure que toutes les mesures de protection pour les agents sont prises, la distanciation sociale ne peut être respectée dans un tel cas de figure (on ne va pas demander à un usager dans une file d'attente de hurler sa question à un agent qui se tiendrait à un mètre de distance!?)

Autre problème soulevé : la fiche contact qui serait délivrée dans cette file d'attente aux contribuables pour recueillir leurs coordonnées afin qu'on les rappelle pose également un problème sanitaire : pourquoi met-on le courrier en quarantaine si ce n'est par mesure de sécurité ?
Pour l'ISST, on multiplie les risques, il vaut mieux s'attacher à vérifier que les jauges de l'accueil sont respectées et faire en sorte que les contribuables soient ainsi reçus dans des conditions de sécurité optimum pour eux et pour les agents. Le directeur rappelle sur ce point que des vigiles sont prévus.

Le Docteur Bizouarne confirme, il vaut mieux que les gens soient dehors et que les jauges soient respectées et dans ces conditions proscrire les voltigeurs qui s'exposent (problème d'hygiène des masques portés par les contribuable et contact manuporté, avec la transmission de document).
À la suite de ces différentes interventions, Solidaires Finances a demandé, en responsabilité, au directeur de prendre la décision, dans cette instance, d'y renoncer.
Le directeur s'est contenté de nous dire qu'il entendait et qu'en tant qu'adepte des abeilles, il **« ferait son miel de tout ça »** (SIC). Il rappelle que les orientations nationales vont dans le sens de cette mise en place mais qu'il va y réfléchir !

Pour Solidaires Finances c'est tout réfléchi : **les voltigeurs, c'est non !**
Et nous appelons les agents à refuser de s'inscrire dans cette démarche qui fait peser sur eux des risques inconsidérés.

Au passage, nous n'avons pas manqué de mettre en exergue la posture paradoxale du directeur, qui dans un élan lyrique dont il a le secret, n'hésite pas à affirmer qu'il se réserve la possibilité de fermer l'accueil s'il y a trop de monde et de l'autre maintient mordicus le principe des voltigeurs.
Et ce, alors même que des solutions alternatives lui ont été proposées : la mise à disposition des usagers de ces formulaires de contact sur chevalet par exemple et une boite aux lettres pour les recueillir.

Solidaires Finances a également interrogé la Direction sur l'habituel appui de réception assuré par un agent (principalement pour la remise d'imprimés) dans le local exigu de la conciergerie.
Monsieur Tourpin se dit surpris de notre question et assure n'avoir donné aucune consigne en ce sens. Il vérifiera ce point. Il faudra également s'interroger, durant cette période, du risque, pour la conciergerie de la cité, de devenir, tous les après-midi, le réceptacle des demandes des contribuables qui trouveront portent closes. Le renfort de protection de cette petite banque d'accueil devient impératif.

Autre problématique soulevé par de nombreux collègues : le site impots.gouv.fr a été refondu mais la nouvelle maquette d'assistance aux usagers n'a pas été diffusée aux agents.
Les agents ne peuvent dans ces conditions prodiguer l'aide à distance dont les usagers ont besoin.
Un contribuable qui ne sait pas faire, c'est un contribuable qui se déplace à coup sûr !
Le Directeur **en fera sûrement son miel.**
Monsieur Tourpin a néanmoins assuré que cette problématique, remontée à la centrale, était en cours de résolution.

Pour Solidaires Finances tous ces échanges pourraient porter à sourire s'ils n'illustraient le fossé entre travail prescrit et travail réel, hiatus auquel les agents sont confrontés en permanence .

Fiches de signalement : les bras nous en tombent !

Bis repetita : à chaque CHSCT, Solidaires Finances dit et redit la même chose, s'agissant de ces fiches de signalement. La responsabilité de la Direction est engagée dans la réponse qu'elle se doit d'y apporter et nous ne

supportons plus de l'entendre nous répondre qu'il n'y a pas eu d'action de sa part, au motif que l'agent lui-même ne souhaitait pas y donner de suite.
Bien évidemment, la position de l'agent victime est tout à fait respectable, mais procédant ainsi, la direction ne fait que déporter sur l'agent lui-même une responsabilité (donner suite ou pas) qui lui échoit, à elle : Les agissements violents, les injures ou les menaces des contribuables envers des agents dépositaires d'une mission de service public ne sont pas acceptables !
En toute circonstance, la Direction doit y répondre, ne serait-ce que par un simple courrier rappelant qu'elle (la Direction et non pas l'agent) se réserve la possibilité d'engager des poursuites. Ce courrier comminatoire aura au moins la vertu de rappeler aux usagers que leurs agissements ne sont pas neutres.

Ce repose, parallèlement à ce débat récurrent dans cette instance, un sujet que nous avions déjà mis sur la table lors d'un précédent CHSCT, du recours, non pas à l'anonymat, mais au pseudonyme pour les agents, afin de les préserver d'éventuelles représailles de contribuables ou d'usagers velléitaires.
La direction s'était engagée à interroger la direction générale sur ce sujet. Nous attendons toujours la réponse.
Monsieur Tourpin nous assure que désormais, et sans tenir compte de l'avis de l'agent (comme s'il y avait un reproche sous-jacent) un courrier sera systématiquement envoyé au contribuable coupable d'irrespect envers un fonctionnaire. Ce qui permettra, sans faire peser cette démarche sur l'agent, dans certains cas, de saisir le procureur de la République, précise le Président. Nous n'en attendions pas tant !!!

Les propositions de dépenses

C'est un sujet toujours source de litiges. La doctrine d'emploi des crédits du CHSCT semble avoir été oubliée par le président : pour rappel, **exemplarité**, **complémentarité** et **urgence** !
Le CHSCT a une démarche d'impulsion et n'a pas vocation à financer ce qui relève de la responsabilité de l'employeur, car tout ou presque, en réalité, relève de la santé et de la sécurité. Si une dépense est engagée sous couvert d'exemplarité ou de complémentarité, elle n'a en principe pas vocation à être financée de manière pérenne par les crédits du CHSCT (dont la pérennité, avec la fusion des instances, n'est à l'avenir pas du tout garantie). C'est bien, à l'employeur et donc à la Direction au travers de sa Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) d'assurer les dépenses qui relèvent de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de nos collègues.
Solidaires Finances ne validera plus les dépenses qu'elle considère à la charge de la DGF. D'autres dépenses devront être impulsées. Nous avons à cet égard des propositions à faire !
Au moment de trancher cette question, Solidaires Finances a pointé les limites de la visioconférence qui ne permet pas de réelles suspensions de séances autorisant une concertation intersyndicale, à laquelle nous nous sommes toujours attachés.
Le président, nous a néanmoins accordé une suspension de 15 minutes (dont la confidentialité n'est pas totalement assurée mais qu'importe nos positions sont assumées!)
Les trois organisations syndicales représentatives (Solidaires, FO, CGT) se sont prononcées unanimement sur les dépenses proposées :

Nature	Destination	Coût	observation
dépenses spéciales COVID		une centaine d'€	accord de principe
Nettoyage approfondi des sols par la société ONET	SPF de Saumur	588 €	La dépense n'est pas validée au motif qu'elle relève de la responsabilité de l'employeur. Et surtout atteste de la mauvaise réalisation de la prestation de nettoyage courant.
6 supports documents	Talot	1392,48€	La dépense n'est pas validée car ce besoin est devenu pérenne (il ne s'agit plus d'une dépense d'impulsion). Le cas échéant, il sera pris en charge s'il y a prescription médicale du MP.
Plans d'intervention et d'évacuation	CFP de Saumur	1119,60€	La dépense est validée avec des réserves : en effet, les multiples restructurations du réseau vont contraindre de faire et refaire ces plans, les représentants des personnels préfèrent que ce genre de dépense soit inclus dans le programme des travaux des restructurations.
Formation habilitation électrique	Régisseuse de la cité administrative	192€	Les dépenses sont proposées en co-financement avec la préfecture, car la régisseuse dépend de la co-affectation : la dépense « habilitation électrique » est seule validée , l'autre dépense sera financée par la co-affectation.
Formation d'équipier de 1ère intervention (EPI)	la régisseuse de la cité administrative	615,80€	
Protections auditives et réassorts	Le contrat PACTE	574,13€	La dépense n'est pas validée car il s'agit d'un équipement de protection individuelle du ressort de l'employeur. On peut s'étonner que cette dépense au bénéfice de l'agent n'ait pas été engagée immédiatement par la DDFiP.
2 lampadaires sur pied	SGC de Saumur	927,76€	La dépense n'est pas validée, sauf sur prescription médicale
30 masques inclusifs	lecture labiale pour Les agents malentendants	253€	La dépense est validée à titre expérimentale avec la nécessité d'un retour d'expérience du ressenti des utilisateurs. Les représentants des personnels tiennent à souligner leur caractère inconfortable.
15 plexiglass	Talot	1350€	La dépense est validée
3 panneaux acoustiques et 7 cloisonnettes	CC	7111,75€	La dépense n'est pas validée. Le CC est un service qui a été largement doté en panneaux acoustiques. Leur utilité est questionnée ? Et avant d'engager ces dépenses, un retour des utilisateurs est attendu S'ils ne sont là que pour cloisonner des espaces de travail pour pallier à des problèmes d'ambiance, la Direction devrait s'en préoccuper.
10 sacs à dos	les télétravailleurs	226,90€	La dépense est validée au cas par cas, en fonction du mode de déplacement de l'agent (transport en commun ou piéton).
10 valises à roulettes	les EFS	1078,80€	La dépense est validée sur la base d'un recensement des agents destinataires
Total de dépenses validées		15 430,22	**4 320,30 €**

Les représentants des personnels rappellent que la fourniture de matériel spécifique indispensable se fera désormais sur prescription médicale du médecin du travail.

Propositions de dépenses par les organisations syndicales :

- intervention de l'ergonome du ministère pour le bandeau BALI du CDC, si ses disponibilités ne permettent pas cette étude, un recours à un ergonome privé pourra être financé. Cette étude serait de nature à intéresser tous les autres CDC. Le CHSCT de Maine-et-Loire serait ainsi précurseur dans ce domaine, comme il l'a été sur l'étude et le déploiement des souris verticales

- plexiglas qui ne couvre pas la totalité de la banque de la Conciergerie, lieu de renfort de distribution des déclarations pendant campagne IR et problème de sécurité dans le local de 12m².

- Des minis imprimantes portatives, à l'instar de celles déployées auprès des agents des EFS, pour les télétravailleurs 5 jours sur 5 (pour cause de santé fragile)...

Le président a cru devoir monter le ton concernant la non validation de certaines dépenses, prétextant que le CHSCT a un budget qu'il faut dépenser !

Solidaires Finances lui a rappelé tout aussi fermement que l'utilisation des crédits de CHSCT répond à une doctrine d'emploi que nous entendons faire respecter.
De fait, s'il est urgent de dépenser cette enveloppe, pourquoi la demande d'une expertise psychologique ou à défaut ergonomique au CDC est-elle systématiquement refusée ?

Le président décide qu'il ira à l'encontre de certaines décisions prises par les représentants des personnels car « c'est lui qui décide in fine » !

Questions diverses

Remplacement de l'assistante de prévention Marie Chantal Bondu

Son départ est prévu fin mai-début juin. Pour Solidaires Finances, il devient urgent de désigner son successeur afin qu'un tuilage optimal puisse être fait. La direction a reçu 4 candidatures et sa décision semble déjà prise. Elle souhaite néanmoins que l'information soit donnée directement par les RH aux agents (en particulier, ceux qui n'ont pas été retenus).
À la demande de solidaires finances sur les critères de choix qui ont permis de départager les candidats, la direction rappelle qu'étaient recherchées, avant tout, des qualités humaines, de dialogue, d'écoute et d'envie de s'investir dans la prévention. Nous connaîtrons bientôt le nom de la personne qui succédera à Marie Chantal Bondu. que tous les membres du CHSCT ont chaleureusement remercié pour ces années au service de la prévention (Solidaires Finances ayant préalablement rappelé son attachement à cette mission dont l'enjeu n'est plus à démontrer).

Travail à domicile

Lors des groupes de travail qui auront lieu en mai 2021 et que la direction nous a promis de tenir, des propositions de dépenses seront apportées par les organisations syndicales. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins.

À la demande de la CGT, soutenue par Solidaires Finances (sur la base d'un travail intersyndical déjà initié en Haut-Garonne) un questionnaire de ressenti du télétravail va être proposé à tous les télétravailleurs.
La direction se retranche déjà derrière le travail énorme que son dépouillement va engendrer. Les OS se sont voulues rassurantes en proposant de prendre leur part dans ce travail.
Sur l'équipement des télétravailleurs, après s'être entendu dire que le seul équipement que la direction doit au télétravailleur c'est le PC portable, les représentants du personnel ont précisé que la taille de certains double écran (24 pouces) était beaucoup trop grande et un frein à leur déploiement pour beaucoup d'agents qui ne disposent pas de la place requise. La direction doit vérifier ce point avec l'ESI et la CID.

Bienvenue aux contrôleurs stagiaires

Les collègues contrôleurs stagiaires arrivent pour effectuer leur stage probatoire dans un contexte fortement dégradé par la crise sanitaire. Solidaires Finances demande à la direction de s'assurer que les règles de tutorat soient respectées dans les services les accueillant. Elle demande aussi s'ils peuvent être placés en situation de télétravail. Pour la direction, puisqu'ils gardent leur matériel de stagiaire, ils pourront être en télétravail en accord avec leur chef de service et selon leurs appétences et leurs capacités.

Début du CHSCT, 14h15 - Fin 18h

Tes représentants à ce CHSCT :
Christine Renard, Véronique Cusset, Mickaël Frouin et Dalila EL MEZDARI, restent à ta disposition pour répondre à tes questions ou recueillir tes observations.